



Avis

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le compte 2022 de la RCA - Sport'Ittre - a été arrêté en séance du
Conseil communal du 20 juin 2023.**

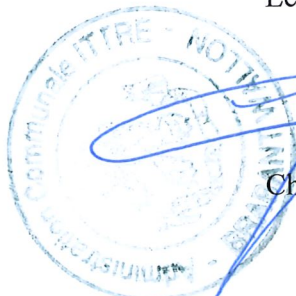
Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à
1460 Ittre, au service Affaires générales, pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à
12h.

Ittre, le 23 juin 2023

La Directrice générale,

C. Spaute

Le Bourgmestre,



Ch. Fayt